

AVIS DE VENTE DE PARCELLE BOISEE
en application de l'article L 331-19 du Code forestier

Vendeur

Monsieur Joël Marie **VIGNERON**, et Madame Marie-José Andrée **REFFI**, demeurant ensemble à PRIX-LES-MEZIERES (08000), 45, rue du Stade, Rendent public par le présent affichage la vente de parcelles boisées conformément à l'article L 331-19 du Code forestier.

Désignation

Sur la commune de PRIX-LES-MEZIERES (08000), MONTIGNY AUX BOIS, dont l'assiette foncière est constituée des parcelles suivante(:

Section	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
B	241	MONTIGNY AUX BOIS	0	30	71
B	242	MONTIGNY AUX BOIS	0	18	01
Contenance Totale :			0ha 48a 72ca		

Moyennant le prix de : **MILLE QUATRE CENTS EUROS (1 400,00 €)**

Aux conditions suivantes :

Transfert de propriété : au jour de la régularisation de l'acte authentique de vente

Entrée en jouissance : au jour de la régularisation de l'acte authentique de vente

Les propriétaires de parcelles boisées contiguës à la parcelle objet de la présente vente disposent d'un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en mairie pour faire connaître à Maître Guillaume CONREUR, notaire à CHARLEVILLE-MEZIERES (08000) 1 Bis Rue de Lorraine

Par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils entendent exercer leur droit de préférence aux prix et conditions sus-indiqués.

Pour affichage.